

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 318

présenté par

M. Dive, M. Portier, Mme Corneloup, M. Le Fur, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cordier,
Mme Bonnivard et M. Pauget

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
